

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

**MERCREDI 27 MAI 2026, À 16:30 HEURES**

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

**Étaient présents :**

|                               |                                                       |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Monsieur Patrick Marquès      | Président et Délégué de la Ville de Carignan          |
| Monsieur Mario Lemay          | Vice-Président et Délégué de la Ville de Sainte-Julie |
| Monsieur Daniel Picard        | Délégué de la Ville de Beloeil                        |
| Monsieur Luc Ricard           | Délégué substitut de la Ville de Chambly              |
| Madame Maud Allaire           | Déléguée de la Ville de Contrecoeur                   |
| Monsieur Marc-André Guertin   | Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire             |
| Madame Mélanie Villeneuve     | Déléguée de la Ville d'Otterburn Park                 |
| Monsieur Jacques Ladouceur    | Délégué de la Ville de Richelieu                      |
| Monsieur Simon Lacoste        | Délégué de la Ville de Saint-Amable                   |
| Madame Kim Méthot             | Déléguée de la Ville de Saint-Basile-le-Grand         |
| Monsieur Normand Teasdale     | Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil   |
| Monsieur Martin Damphousse    | Délégué de la Ville de Varennes                       |
| Madame Katherine R. L'Heureux | Déléguée de la Municipalité de Verchères              |

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Patrick Marquès.

**Étaient également présents :**

|                              |                                |
|------------------------------|--------------------------------|
| Madame Caroline Loiseau      | Assistante-directrice          |
| Monsieur Pascal Smith        | Directeur secrétaire-trésorier |
| Madame Marie-Claude Veilleux | Greffière-adjointe             |

**Étaient absents :**

|                           |                                                           |
|---------------------------|-----------------------------------------------------------|
| Monsieur Daniel Plouffe   | Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée             |
| Madame Magalie Taillon    | Déléguée de la Ville de McMasterville                     |
| Madame Marilyn Nadeau     | Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste        |
| Monsieur Sylvain Casavant | Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu |

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 avril 2026;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 8 avril 2026;

## **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

### 5. Ressources humaines – Résolutions;

- 5.1 Ratification d'embauches
- 5.2 Départ volontaire
- 5.3 Comité de négociation – Convention collective du SCFP
- 5.4 Délégation de pouvoir au Directeur secrétaire-trésorier pour embaucher un cadre civil
- 5.5 Conditions de travail des employés cadres

### 6. Administration et finances – Résolution;

- 6.1 Rapport d'acquisition 2023-8111-50-02-A – Achat d'appareils de mobilité cellulaire
- 6.2 Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels – Ajout d'un membre
- 6.3 Contrat de location de champs de tir – Prolongation de l'entente
- 6.4 Adoption de la liste des comptes à payer

### 7. Avis de motion – Projets de règlements – Politiques – Adoption;

### 8. Dépôt de documents;

- 8.1 Correspondance – Aucun document déposé
- 8.2 États financiers au 31 mars 2026
  - a) État des activités de fonctionnement
  - b) État des activités d'investissement
  - c) Bilan
- 8.3 Tableau des mouvements de personnel

### 9. Varia;

### 10. Période de questions;

### 11. Clôture de la séance.

## **POINT 1**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16:34 heures.

## **POINT 2**

### **RÉSOLUTION**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin  
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Damphousse

#### **ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil en y retirant le point suivant :

- 5.5 Conditions de travail des employés cadres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3081

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

**CA-26-3082**      **POINT 3**  
**RÉSOLUTION**  
**Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 avril 2026**

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2026;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay  
APPUYÉ PAR Madame Katherine R. L'Heureux

**ET RÉSOLU :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 avril 2026 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA-26-3083**      **POINT 4**  
**RÉSOLUTION**  
**Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors de la séance tenue le 8 avril 2026**

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la réunion du Comité Exécutif du 8 avril 2026;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin  
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

**ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte du procès-verbal du Comité Exécutif du 8 avril 2026;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors de la réunion du 8 avril 2026 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA-26-3084**      **POINT 5**  
**RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS**

**POINT 5.1**  
**RÉSOLUTION**  
**Ratification d'embauches**

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des agents auxiliaires;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des préposés aux communications surnuméraires;

## **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes d'agents auxiliaires, a retenu les candidatures de :

- Jaafar Abbas
- William Lamontagne
- Thomas Ganet
- Jérémy Cholette
- Francis Proulx
- Gabrielle Péloquin
- Anthony Plante
- Justin Marchessault

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes de préposés aux communications surnuméraires, a retenu les candidatures de :

- Simon Brault
- Laurimai Lafond
- Océane Blouin
- Frédérique Chaîné

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Simon Lacoste

**ET RÉSOLU :**

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 19 mai 2026, à titre d'agents auxiliaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Jaafar Abbas
- William Lamontagne
- Thomas Ganet
- Jérémy Cholette
- Francis Proulx
- Gabrielle Péloquin
- Anthony Plante
- Justin Marchessault

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 25 mai 2026, à titre de préposés aux communications surnuméraires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Simon Brault
- Laurimai Lafond
- Océane Blouin
- Frédérique Chaîné

DE SOUHAITER la bienvenue à ces personnes au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA-26-3085**

**POINT 5.2**  
**RÉSOLUTION**  
**Départ volontaire**

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi d'agent à la patrouille :

- Maxime Soucy

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution cette fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Katherine R. L'Heureux  
APPUYÉ PAR Monsieur Simon Lacoste

**ET RÉSOLU :**

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agent à la patrouille et DE LA RENDRE effective au 30 avril 2026 :

- Maxime Soucy

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA-26-3086**

**POINT 5.3**  
**RÉSOLUTION**  
**Comité de négociation – Convention collective du SCFP**

ATTENDU que la convention collective liant la Régie et le SCFP arrive à échéance le 31 décembre 2026;

ATTENDU que la Régie et le syndicat doivent entreprendre des négociations en vue du renouvellement de ladite convention collective;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner un comité de négociation pour représenter la Régie et préciser les modalités de leur mandat;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Picard  
APPUYÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve

**ET RÉSOLU :**

DE CONSTITUER le comité de négociation chargé de représenter la Régie dans les négociations de la convention collective;

DE NOMMER les personnes suivantes au comité de négociation pour le renouvellement de la convention collective entre le SCFP et les employés de bureau et des préposés aux communications;

- Marie-Ève Mazza, Directrice des ressources humaines;
- Mélanie St-Pierre, Directrice des finances et de la trésorerie;
- Marie-Ève Sigouin, Responsable du Centre de communications d'urgence;
- Pascal Smith, Directeur secrétaire-trésorier

DE DONNER le mandat suivant au comité;

- De préparer et de présenter les positions de la Régie;
- De négocier de bonne foi avec les représentants syndicaux;
- De faire rapport au conseil exécutif et au Conseil d'Administration de l'évolution des négociations;
- De formuler des recommandations au Conseil d'Administration pour toute entente de principe.

D'AUTORISER le comité à conclure une entente de principe, laquelle devra être entérinée par le conseil d'administration de la Régie;

D'AUTORISER le comité à avoir recours aux services de Me Ariane Pasquier de la firme Lavery, conformément aux règles en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA-26-3087**

**POINT 5.4**  
**RÉSOLUTION**

**Délégation de pouvoir au Directeur secrétaire-trésorier pour embaucher un cadre civil**

ATTENDU la résolution CA-26-3072 adoptée le 22 avril 2026 modifiant l'organigramme « Administration » en créant un poste de cadre intermédiaire d'« Administrateur de systèmes »;

ATTENDU qu'il y a lieu de combler ce poste à compter de juillet, tel que prévu au budget 2026;

ATTENDU que l'affichage de ce poste a déjà eu lieu et que les candidatures pouvaient être reçues jusqu'au 10 mai 2026 pour ensuite être analysées;

ATTENDU que les entrevues débiteront sous peu;

ATTENDU les représentations faites, séance tenante, par le Directeur secrétaire-trésorier;

ATTENDU la nécessité d'obtenir une délégation exceptionnelle pour embaucher un cadre civil d'ici la période estivale étant donné que le Conseil d'Administration fait relâche en juillet;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin  
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Picard

**ET RÉSOLU :**

D'ACCORDER un pouvoir au Directeur secrétaire-trésorier d'embaucher un cadre intermédiaire au poste d'« Administrateur de systèmes » et ce, de façon exceptionnelle d'ici la période estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**POINT 5.5**  
**RÉSOLUTION**

**Conditions de travail des employés cadres**

Ce point fut retiré au moment de l'adoption de l'ordre du jour et sera reporté à la prochaine rencontre du Conseil d'administration.

**POINT 6**  
**ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS**

CA-26-3088

**POINT 6.1**  
**RÉSOLUTION**

**Rapport d'acquisition 2023-8111-50-02-A – Achat d'appareils de mobilité cellulaire**

ATTENDU que la Régie désire acquérir soixante-trois (63) appareils mobiles avec le Centre d'acquisitions gouvernementales du Québec (CAG);

ATTENDU qu'en raison d'un long délai de transition au CAG entre le contrat précédent et le nouveau contrat, plusieurs de ses appareils mobiles sont tombés en désuétude et/ou ont été sévèrement abimés sans qu'elle puisse les renouveler via le CAG et que ces appareils doivent être remplacés rapidement;

ATTENDU que ces achats sont effectués via le CAG sous le contrat 2023 8111-50-02-A: « BIENS ET SERVICES DE MOBILITÉ CELLULAIRE »;

ATTENDU que la Régie souhaite commander chez le fournisseur « *Bell Mobilité* » qui se trouve à être le fournisseur adjudicataire du contrat CAG;

ATTENDU le rapport de Madame Élise Tremblay, Coordinatrice ressources matérielles, recommandant d'approuver l'achat de ces appareils mobiles conformément au programme d'achat gouvernemental pour la somme totale de 51 648,03 \$ plus les taxes applicables, via le fournisseur « *Bell Mobilité* »;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse  
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Ladouceur

**ET RÉSOLU :**

D'APPROUVER l'achat de ces appareils mobiles pour un prix total de 51 648,03 \$ plus les taxes applicables, via le fournisseur « *Bell Mobilité* » financé par le fonds de roulement remboursable sur une période de trois (3) ans, au poste budgétaire numéro 22-210-00-728;

D'AUTORISER la Directrice des finances et de la trésorerie, Mélanie St-Pierre ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier, Pascal Smith à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-26-3089

**POINT 6.2  
RÉSOLUTION**

**Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels – Ajout d'un membre**

ATTENDU que la Loi 25 intitulée la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* a pour objet de moderniser l'encadrement applicable à la protection des renseignements personnels prévu par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (ci-après la « Loi »);

ATTENDU qu'un organisme public est responsable de la protection des renseignements personnels qu'il détient;

ATTENDU que l'article 8.1 de la Loi prévoyant qu'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels doit être mis en place;

ATTENDU la mise en place du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels en date du 28 septembre 2022 (CA-22-2453) et les modifications apportées le 28 mai 2025 (CA-25-2935);

ATTENDU que ce comité est chargé de soutenir l'organisme public dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la Loi et d'exercer les fonctions qui lui sont confiées par la Loi;

ATTENDU que l'article 8.1 de la Loi prévoit que ce comité relève du Directeur secrétaire-trésorier et qu'il se compose de la personne responsable de l'accès aux documents, de celle responsable de la protection des renseignements personnels et de toute autre personne dont l'expertise est requise, incluant le cas échéant, le responsable des technologies de l'information et des télécommunications;

ATTENDU l'embauche d'un technicien en gestion documentaire le 10 mars 2026;

ATTENDU que l'expertise du technicien en gestion documentaire est requise dans la composition de ce comité;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire  
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

DE NOMMER les personnes suivantes pour siéger sur ce comité, à titre de membres, dès l'adoption de la présente résolution :

1. Monsieur Pascal Smith, Directeur secrétaire-trésorier
2. Madame Marie-Claude Veilleux, Greffière adjointe et responsable des archives
3. Monsieur François Boisclair, Assistant-directeur
4. Monsieur Nicolas Azoulay, responsable des T.I. et télécommunications
5. Monsieur Valeriu Scultenic, technicien en gestion documentaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**CA-26-3090**

**POINT 6.3  
RÉSOLUTION**

**Contrat de location de champs de tir – Prolongation de l’entente**

ATTENDU que le contrat de location de champs de tir a pris fin le 31 mars 2026;

ATTENDU qu’il y avait une année d’option pour 2026-2027 pour le contrat pour la location du champ de tir;

ATTENDU qu’aucun autre fournisseur n’est présent sur le territoire pour ce genre de service;

ATTENDU que les sommes nécessaires sont prévues au budget et que l’exercice de tir est obligatoire annuellement pour tous les policiers;

ATTENDU que la Régie désire se prévaloir de l’année d’option supplémentaire 2026/2027 tel que prévu dans l’entente de location de champs de tir signée par Monsieur Marco Carrier le 2 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Mélanie Villeneuve  
APPUYÉ PAR Monsieur Luc Ricard

ET RÉSOLU :

DE SE PRÉVALOIR de l’option d’une année supplémentaire au contrat de location de champs de tir pour le rendre effectif jusqu’au 31 mars 2027.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

**CA-26-3091**

**POINT 6.4  
RÉSOLUTION**

**Adoption de la liste des comptes à payer**

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.4 a) et b);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale  
APPUYÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 3 042 663,09 \$ soient acceptés et que la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, le Directeur secrétaire-trésorier, soit autorisé à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ.

## **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT**

### **POINT 7 AVIS DE MOTION – PROJETS DE RÈGLEMENTS – POLITIQUES – ADOPTION**

Aucun sujet n'est traité.

### **POINT 8 DÉPÔT DE DOCUMENTS**

#### **POINT 8.1 CORRESPONDANCE – AUCUNE CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance n'a été déposée

#### **POINT 8.2 ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2026**

Le Directeur secrétaire-trésorier commente la documentation déposée pour les premiers trois (3) mois de l'année.

#### **POINT 8.3 TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

### **POINT 9 VARIA**

Aucun sujet additionnel n'est traité.

### **POINT 10 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

### **CA-26-3092 POINT 11 RÉSOLUTION Clôture de la réunion**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin  
APPUYÉ PAR Madame Katherine R. L'Heureux

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

---

PASCAL SMITH  
Directeur secrétaire-trésorier

---

PATRICK MARQUÈS  
Président